

Compléments demande Cas par Cas

Genlis (21)

Contexte : Les éléments ci-dessous font suite à la demande de compléments de la part de la DREAL concernant le dossier « **Centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière** » **déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 11/04/2025 (référence 002637/KK P)** » déposé le 11 avril 2025.

1) Calendrier Prévisionnel :

Dans une logique de réduction des impacts potentiel, OneMW s'engage à réaliser **les travaux de préparation du terrain (élagage, terrassements légers de surface) sur la période de septembre à février**, permettant de réduire les risques de perturbation pour la biodiversité.

TRAVAUX	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préparation des emprises	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
autres travaux	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Vert : période favorable

Rouge : période défavorable

Calendrier d'intervention pour les travaux de préparation du site

2) Déclaration PAC :

« Quel projet agricole est envisagé sur le site s'implantation ? Le projet est-il compatible avec le décret du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers ? »

Le terrain est identifié comme une ancienne carrière sur la base de données InfoTerre, sous la fiche BRGM, numéro : 28697. Une discussion est en cours avec les services de la DREAL et de la mairie afin de récupérer les documents relatifs à cette ancienne exploitation.

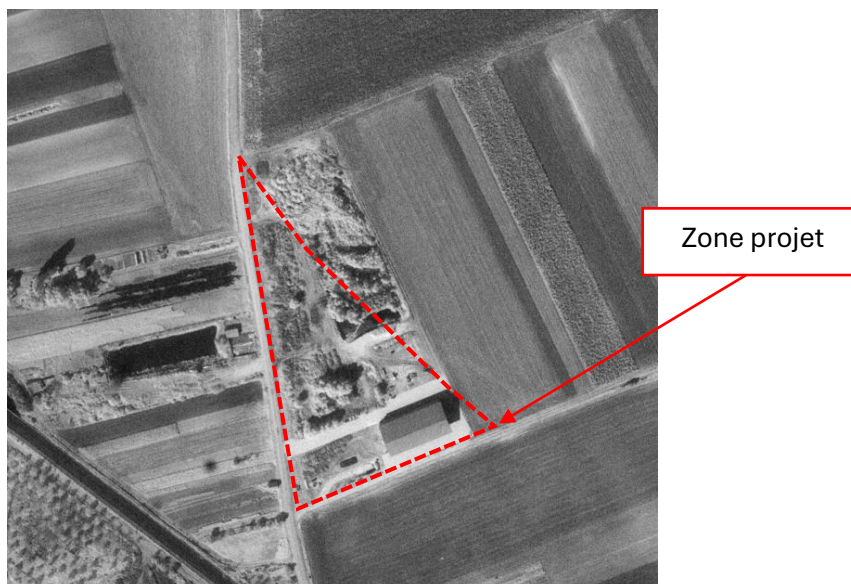


Photo historique de la carrière en exploitation (1977)

Suite à l'analyse des photographies historiques (fournies en annexe de la demande d'examen au cas par cas), le site ne semble pas avoir accueilli d'activité agricole notable après la fin d'exploitation du site dans les années 80 (parcelle ZC 0176).

Les seules déclarations enregistrées au RPG sont les suivantes :

- En 2014, le site est déclaré au RPG en « AUTRES GELS »



Déclaration PAC-2014

- De 2015 à 2019, il est enregistré comme « *jachère de 6 ans ou plus, ou comme surface d'intérêt écologique.* »



RPG - 2016
INFORMATIONS PARCELLE

Culture : Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique

Déclaration PAC-2015-2019

- A partir de 2020, plus de déclarations

Depuis 1980, la parcelle ZC 0176 ne semble pas avoir accueilli d'activité de production agricole notable, et est restée en friche. Au vu de son passif et de son état actuel (voir photos du site), il est possible que les conditions de post-exploitation soient insuffisantes pour permettre une activité agricole viable. La DREAL n'a remonté aucune donnée concernant des travaux de remise en état.

Le site relève donc, en tant qu'ancienne carrière, des caractéristiques d'intégration aux documents cadres selon le décret du 8 avril 2024, plus précisément dans l'article R.111-58 du code de l'urbanisme :

« 3° Le site est une ancienne carrière, sauf lorsque la remise en état agricole ou forestière a été prescrite, »

3) Volet Paysager :

Voici les deux photomontages attendus. Vous trouverez les images en pièce jointe à ce document.

- Premier point : 47°15'01.2"N 5°12'46.3"E, point de vue depuis les habitations situées au sud de l'autre côté de la voie ferrée, à 150 m.



Intégration 1 – avec haie paysagère

- Deuxième point : 47°15'01.2"N 5°13'03.6"E, point de vue depuis la zone résidentielle *La Mare au Chêne*.



Intégration 2

4) Pollution des sols :

« Si une étude de pollution des sols a été réalisée, merci de la joindre au dossier. Dans le cas contraire, merci de justifier le fait qu'une étude n'était pas nécessaire. »

Nous avons inscrit « pas de pollution avérée » du fait que ce terrain ne fait l'objet d'aucune inscription aux bases de données BASIAS, BASOL, SIS. Nous ne disposons pas d'information supplémentaire sur la présence d'une d'éventuelles pollutions des sols.